

A2

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

⑫

**N° 82 09906**

Se référant : au brevet d'invention n° 75 26743 du 1<sup>er</sup> septembre 1975.

---

⑮ Elément de construction préfabriqué.

⑯ Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 04 B 1/62.

⑰ Date de dépôt..... 4 juin 1982.

⑱ ⑳ ㉑ Priorité revendiquée :

㉒ Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 49 du 9-12-1983.

---

㉓ Déposant : RHINOLITH SA. — FR.

㉔ Invention de : Gilbert Fricker.

㉕ Titulaire :

㉖ Mandataire : Michel Waller, Rhinolith SA,  
ZI, 68190 Ungersheim.

---

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

Le brevet principal auquel se rattache la présente addition concerne un élément de construction type "plancher" servant à la réalisation ou entrant dans la composition de planchers, de toitures, de terrasses, de murs porteurs ou non, ou de parois analogues.

5 L'addition se rattache aux revendications 1, 2, 4 et 5 du brevet principal et concerne la nature du revêtement inférieur de l'élément de construction.

L'élément de construction, objet de l'invention, est caractérisé par le fait qu'il possède à la fois des propriétés coupe-feu, des propriétés  
10 de légèreté, d'isolation thermique et d'insensibilité à l'humidité.

L'élément de construction ainsi caractérisé comporte en face inférieure une plaque de plâtre armé à l'aide de fibres de cellulose, comprimé et calibré. Sur ces plaques sont fixés des éléments intermédiaires en matériau léger et isolant, par exemple en matière plastique alvéolaire. Le  
15 rôle porteur est assuré par un élément intermédiaire en béton armé ou béton précontraint coulé partiellement ou en totalité entre les éléments intermédiaires en matériau léger isolant.

En règle générale, la poutrelle est réalisée en atelier de préfabrication. L'élément de construction de grande dimension comporte une ou plusieurs poutrelles longitudinales et éventuellement un raidisseur transversal ou un évidement permettant la réalisation du raidisseur transversal sur  
20 chantier, après la pose des éléments de construction.

Lorsqu'il s'agit d'une réalisation de plancher, l'appui de l'élément de construction sur les murs de rives se réalise soit par pose de la sous-face plâtre armé comprimé sur la maçonnerie sur une largeur de quelques  
25 centimètres, soit par pose de l'extrémité de la poutrelle sur la maçonnerie.

La description des formes de réalisation suivantes, faite à titre d'exemple permettra de mieux comprendre l'invention.

La figure 1 représente une coupe transversale de l'élément de  
30 construction, constitué par une sous-face en plaque de plâtre armé comprimé (1), des éléments intermédiaires en plastique alvéolaire (2) et des poutrelles en béton (3). Une dalle de répartition ou dalle de compression (4) est réalisée sur les éléments (2) et (3), soit en usine de préfabrication, soit sur chantier.

35 La figure 2 représente une réalisation particulière de l'élément de construction en préfabrication partielle, suivant une coupe transversale. La largeur de l'élément est de l'ordre de 50 - 60 cm, sa longueur est variable et peut atteindre environ 10 mètres. Les éléments en matière plas-

tique alvéolaire (2) comportent sur leurs faces latérales un tenon (5) et une mortaise (6) qui assurent le clâvetage ou la bonne liaison entre les éléments juxtaposés sur chantier. Sur leurs faces intérieures les éléments (2) comportent chacun une rainure (7) dans laquelle pénètre le béton de la poutrelle (8). Suivant la réalisation de la figure 2, seule la base de la poutrelle (8) a été coulée. Le complément de béton de la nervure ainsi que la dalle de répartition sont réalisés sur chantier.

La figure 3 représente une seconde réalisation particulière de l'élément de construction en préfabrication partielle suivant une coupe transversale.

Les éléments en matière plastique alvéolaire comportent un profil tel qu'il permet de réaliser l'isolation thermique de la nervure en béton par suite de la continuité de l'isolant (9) en sous-face de cette nervure en béton.

Le bon accrochage de la sous-face en plaque de plâtre armé et comprimé à la nervure en béton est assuré par l'intermédiaire d'éléments de fixation métalliques (10) tels que vis, clous, spirales, étriers ou autres accessoires.

L'élément de construction préfabriqué, objet de l'invention, peut être utilisé dans tous les cas où il est demandé la réalisation de planchers, de toitures, de murs, ou de parois analogues qui doivent posséder à la fois des propriétés d'isolation thermique, d'isolation phonique, de protection au feu et de protection contre l'attaque des rongeurs, de légèreté et de faible prix de revient et présentant une sous-face, coupe-feu, finie prête à peindre ou à tapisser.

1. Elément de construction préfabriqué servant à la réalisation ou entrant dans la composition de planchers, de toitures, de terrasses, de murs porteurs ou non ou de parois analogues, caractérisé par le fait qu'il possède à la fois des propriétés coupe-feu, des propriétés de légèreté, d'isolation thermique, d'isolation phonique, de protection contre l'attaque des rongeurs et d'insensibilité à l'humidité.
2. Elément selon la revendication 1. caractérisé par le fait qu'il est de grande dimension et comporte sur sa face inférieure un matériau coupe-feu, insensible à l'humidité, constituant de par sa nature un support direct d'enduits de finition.
3. Elément selon les revendications 1 et 2 caractérisé par le fait que sa face inférieure est constituée par des plaques de plâtre armé et comprimé.
4. Elément selon les revendications 1, 2 et 3 caractérisé par le fait que sa face inférieure constituée par un matériau coupe-feu peut rester brute.
5. Elément selon les revendications 1, 2 et 3 caractérisé par le fait que les joints entre les plaques de plâtre armé et comprimé se colmatent à l'aide d'un enduit à joint spécialement adapté et permettant d'obtenir une sous-face finie, prête à peindre.

FIG. 1

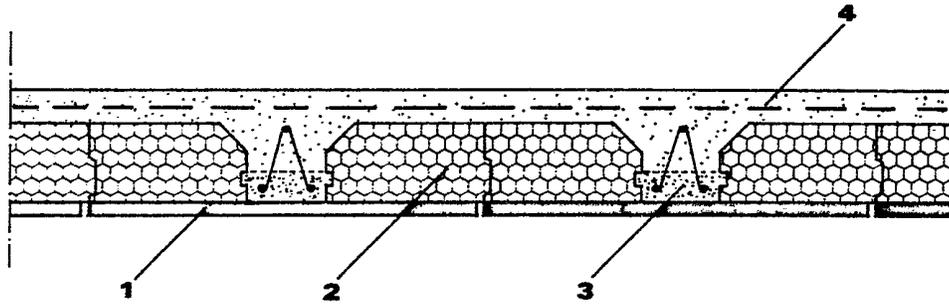


FIG. 2

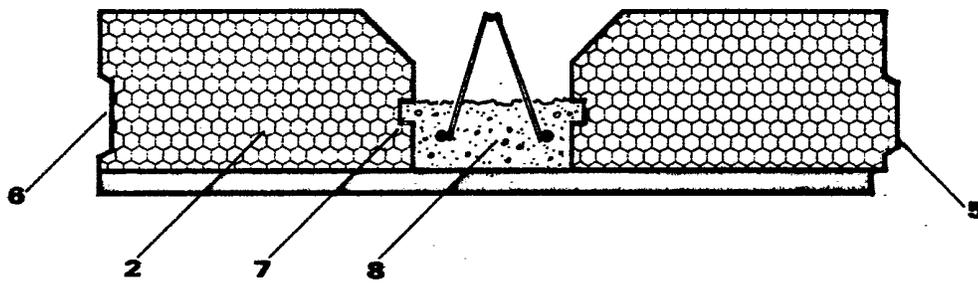


FIG. 3

